



Documentation pour les médias

race against cancer 2011: les fonds récoltés sont affectés à des projets concrets

Fonds d'entraide en cas de difficultés financières majeures: un soutien pour les personnes atteintes de cancer en situation délicate

Le cancer n'a pas seulement un impact négatif sur la santé. Bien souvent, il a aussi des répercussions importantes au niveau familial, professionnel et financier. Les patients et les proches en situation délicate peuvent compter sur le soutien de la Ligue. Le fonds d'entraide en cas de difficultés financières majeures de la Ligue suisse contre le cancer permet de leur apporter une aide rapide et directe.

En Suisse, la population bénéficie heureusement d'une très bonne couverture sociale. En principe, les frais liés au cancer sont pris en charge par l'assurance maladie ou une autre assurance sociale. Il peut néanmoins arriver que les patients et leurs proches se retrouvent dans une situation financière difficile à cause de la maladie sans qu'ils y soient pour rien. En pareil cas, les ligues cantonales contre le cancer peuvent souvent leur apporter l'aide nécessaire. Quand celle-ci excède leurs possibilités financières, elles peuvent solliciter le fonds d'entraide en cas de difficultés financières majeures de la Ligue suisse contre le cancer. Cet instrument finance des prestations sociales individuelles ou des mesures médicales à partir d'un montant de 5000 francs.

Les frais élevés auxquels les personnes atteintes de cancer et leurs proches doivent faire face sont dus par exemple aux éléments suivants:

- **Transports:** les trajets jusqu'au centre de traitement occasionnent souvent des frais élevés; un grand nombre de patients ne peuvent en effet pas utiliser les transports publics ou doivent se faire accompagner. L'assurance maladie obligatoire ne prend ces frais en charge que partiellement, jusqu'à concurrence de 500 francs.
- **Franchise et quote-part:** lorsqu'un assuré a choisi une franchise élevée, en cas de maladie, les coûts annuels peuvent atteindre plusieurs milliers de francs.
- **Soins ambulatoires:** lorsqu'une personne atteinte de cancer nécessite des soins importants, certains assureurs maladie refusent de prendre en charge la totalité des frais. Il arrive également que les proches doivent engager des aides ménagères et soignantes qui ne sont pas remboursées par l'assurance maladie.

Les prestations du fonds d'entraide sont versées subsidiairement aux prestations des assurances sociales de droit public et au soutien financier octroyé par les ligues cantonales contre le cancer. Les requêtes sont présentées par les assistants sociaux des ligues cantonales et examinées par un conseil consultatif désigné par élection.

En 2010, le fonds d'entraide de la Ligue suisse contre le cancer a versé des contributions de soutien dans 22 cas pour un montant total de plus de 99 979 francs. Compte tenu de



ligue suisse contre le cancer

l'accroissement constant des besoins de moyens financiers provenant du fonds d'entraide ces dernières années, la Ligue suisse contre le cancer ne peut plus en assurer le financement par ses propres ressources.

Contact:

Eliane Boss, responsable du fonds d'entraide en cas de difficultés financières majeures, Ligue suisse contre le cancer; tél. 031 389 91 13, eliane.boss@liquecancer.ch